



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	35 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : **11 mai 2022**Date d'affichage : **11 mai 2022**

SEANCE DU 17 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de mai à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des sports de St-Sylvestre-Pragoulin.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Franck LE GOUGUEC (suppléant de Patrice DARPOUX), Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à André DEMAY
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Carmen FUENTES
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Patrice DARPOUX, Gilles MAS

Absents :

Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Yves RAILLERE

Secrétaire de séance : Cécile GILBERT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-69 : **MOBILITE - DEPLOIEMENT D'UN SERVICE DE COVOITURAGE RURAL
(ATCHOUM)**

Rapporteur : Luc CHAPUT

Afin d'envisager une solution alternative au TAD, il est proposé la mise en place d'un service de mobilité polyvalent et adapté aux zones peu denses : ATCHOUM.

Il s'agit d'un service de covoiturage rural et solidaire permettant la mise en relation d'usager souhaitant se déplacer et de conducteurs volontaires. Il permet aux collectivités de répondre aux besoins de mobilité de proximité sur les territoires ruraux en manque de moyen de locomotion au quotidien.

Cette solution de transport "clé en main" permet de gérer l'intégralité du processus : réservation des trajets sur le site internet ou la plateforme téléphonique, attribution des trajets aux conducteurs, paiement intégré du trajet, statistiques sur les déplacements effectués...

Ce service comprend :

- Un site internet d'intermédiation entre offre et demande de trajets ;
- Une application mobile relai du site internet ;
- Un centre d'appels téléphoniques permettant la prise en charge des trajets pour les personnes en déficit d'usage des outils numériques.

Fonctionnement : le passager fait sa demande de trajet via la plateforme téléphonique ou sur le site internet.

Sa demande est envoyée aux conducteurs inscrits sur le secteur de Plaine Limagne. De son côté, le conducteur s'inscrit et reçoit les demandes de trajet correspondant à ses critères et valide les trajets qui l'intéressent. L'utilisateur est ensuite prévenu qu'une personne peut le transporter et est mis en relation avec le conducteur volontaire.

Lors de son inscription, le conducteur volontaire fournira son permis de conduire, la carte grise de son véhicule et une attestation d'assurance auto.

De plus, alors que les services directement organisés par Plaine Limagne sont contraints d'être effectués uniquement sur le ressort intercommunal, ce service permettrait aux usagers de se rendre où ils le souhaitent, notamment à Vichy et Clermont. En effet, en réservant un trajet directement via la plateforme internet ou téléphonique, l'utilisateur sera amené à destination par un conducteur volontaire et non par un service de Plaine Limagne.

Tarif pour les usagers et conducteurs : l'utilisateur paye un coût forfaitaire de 2,50 € pour les trajets jusqu'à 10 km. Au-delà et en fonction de la distance du trajet, l'utilisateur paye la somme de 0,35 € à 0,08 € du km. Les conducteurs sont indemnisés de 2,50 € jusqu'à 10 km et de 0,35 à 0,20 € du km au-delà et en fonction de la distance.

L'utilisateur peut payer par carte bancaire ou par ticket mobilité qu'il aura acheté auprès de Plaine Limagne ou d'une commune volontaire pour prendre part à l'action. Une régie serait créée afin de permettre à l'EPCI de vendre des carnets de tickets mobilité aux usagers.

Les conducteurs sont pour leur part directement indemnisés des trajets effectués par virement bancaire.

Coût pour la collectivité :

	2022		2023		2024	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
<i>Centre d'appels téléphoniques, site internet et application mobile</i>	7 560 €	9 060 €	7 560 €	9 060 €	7 560 €	9 060 €
<i>Forfait communication</i>	3 000 €	3 600 €				
<i>Carnets de 10 tickets à 12,50 € TTC</i>	Optionnel		Optionnel		Optionnel	

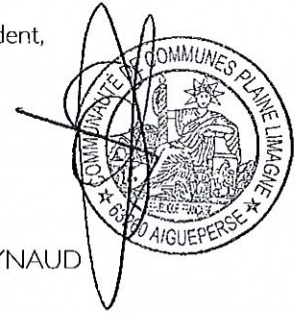
Organisation : ce type de service n'étant pas mentionné dans la convention de coopération conclue entre Plaine Limagne et la région, aucune convention de délégation ne serait à solliciter de la part de cette dernière.

La commission transition écologique et mobilité, lors de sa réunion du 28 mars, est venue une nouvelle fois souligner l'ineffectivité du TAD. Elle considère qu'il faut envisager la cessation de ce service et ne pas renouveler le marché au terme du mois de juin. Par ailleurs, la commission estime pertinent d'expérimenter le service Atchoum pendant 1 an et d'associer les communes volontaires à cette démarche.

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à 34 voix pour et 1 voix contre :
- d'expérimenter la mise en place du service de covoiturage organisé pendant 1 an ;
 - d'autoriser le président à signer la convention relative à la mise en place de ce service ;
 - d'effectuer toutes les démarches afférentes à la mise en œuvre de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Le président,



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 23/05/2022

Le président,

